



## LE LIVRET D'ÉPARGNE POPULAIRE QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

### ✓ Enjeu

Les livrets d'épargne réglementée sont incontournables dans la palette des placements détenus par les Français. Plus de 90% des Français âgés de plus de 15 ans en possèdent au moins un. Fin novembre 2022 la somme des Livrets A représentait **369,10 milliards d'euros** avec un encours moyen par livret de 6.710 €. Celle des LDDS (Livret Développement Durable et Solidaire) s'élevait à **131,30 milliards d'euros** avec un encours moyen de 5.490 €.

Un livret réglementé voit son rendement proche de l'inflation : le Livret d'Épargne Populaire (LEP) avec un rendement de 6,1% à compter du 1<sup>er</sup> février 2023. Les LEP représentent 4,6 milliards d'euros pour un encours moyen de 5.537 €.

### ✓ Modalités

Le LEP est disponible dans les réseaux bancaires. Le minimum du versement à l'ouverture est de 30 €, de 10 € pour les versements suivants et le cumul versé ne peut dépasser 7.700 €.

Son rendement est fixé selon celui du Livret A avec une majoration mais il ne peut pas être inférieur à la moyenne sur 6 mois de l'inflation annuelle hors tabac, afin de protéger l'épargne populaire contre les effets de la hausse des prix.

Pour pouvoir l'ouvrir, vous devez être éligible fiscalement. Vous fournissez votre avis d'imposition ou la banque se met en rapport avec l'administration fiscale pour vérifier que le plafond de votre revenu de référence (avis d'imposition N-1 ou N) est respecté :

Parts de quotient familial	France métropolitaine	Martinique, Guadeloupe, La Réunion	Guyane	Mayotte
Première part	21.393 €	25.314 €	26.466 €	39.665 €
Majoration pour la première demi-part supplémentaire	+ 5.713 €	+ 6.047 €	+ 7.286 €	+ 10.912 €
Majoration pour les demi-parts supplémentaires suivantes		+ 5.712 €	+ 5.712 €	+ 8.557 €
Ex : 2 parts fiscales (couple marié ou pacsé, personne isolée avec un enfant, personne seule avec 2 enfants)	32.818 €	37.073 €	39.464 €	59.134 €

### ✓ Cadre fiscal

Les intérêts sont exonérés de prélèvements sociaux et d'impôt sur le revenu.

### ✓ Clôture pour dépassement du plafond de revenus

Dès que l'on ne remplit plus la condition de plafond des revenus lors de deux années consécutives, il faut demander sa clôture.

Les établissements bancaires doivent solder d'office les livrets pour lesquels aucun justificatif annuel n'a été produit, le 30 avril de l'année suivante (N+2). Cela donne une tolérance d'un an et 3 mois sans remplir les conditions du plafond de revenus. En cas de non-respect, la totalité des intérêts pourra être supprimée.



La plupart des banques ne le mettent pas en avant dans leur communication publicitaire. Le niveau de rendement rend intéressant d'étudier votre éligibilité d'imposition.